

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	02 septembre 2019	Séance du : 11 septembre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 11 septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 38	
Présents : 30	Pour : 38	
Absents : 7	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil communautaire que conformément aux divers mouvements de personnels, des nominations stagiaires, des avancements de grade et à l'actualisation des emplois pourvus,

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les créations et suppressions de postes suivantes :

Personnel titulaire :

- Création d'1 poste d'adjoint technique 28/35^{ème}
- Création de 2 postes d'adjoint d'animation 30/35^{ème}

ET

- Suppression d'1 poste de rédacteur
- Suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe 20/35^{ème}
- Suppression d'1 poste de technicien principal 2^{ème} classe
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Suppression de 3 postes d'adjoint technique

- Suppression d'1 poste de cadre de santé 2^{ème} classe
- Suppression d'1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe
- Suppression d'1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- Suppression d'1 poste d'adjoint d'animation 21/35^{ème}

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 4 septembre 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle qu'énoncée ci-dessus,

INDIQUE que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades,

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au budget, chapitre 012,

CHARGE Monsieur le Président de nommer le personnel dans chacun des nouveaux postes créés dans les conditions réglementaires,

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX